# Structure fonctionnelle du territoire wallon : hiérarchie urbaine et aires d'influence

La notion de hiérarchie urbaine fait référence à la reconnaissance de divers niveaux de services que fournissent les entités du territoire. Elle se base sur une vision formalisée par Christaller dans sa théorie des places centrales. Selon celle-ci, les services à la personne se distribuent sur un territoire de facon à se concentrer de manière hiérarchique en fonction de la fréquence à laquelle on recourt à ceux-ci. Les services courants se dispersent dans un grand nombre de localités tandis que, au fur et à mesure que l'on envisage des services de moins en moins courants, ceux-ci se concentrent dans un nombre de plus en plus réduit de polarités rayonnant sur un territoire de plus en plus vaste. L'aire d'influence d'une commune, quant à elle, fait référence à un espace territorial situé à l'extérieur d'une commune, dans lequel cette dernière exerce une attractivité liée à l'exclusivité ou du moins à la prépondérance de son offre en services, emplois, loisirs, commerces....

## Les aires d'influence des pôles d'emploi et des pôles urbains

La délimitation des aires d'influence est basée, pour les pôles d'emploi, sur les déplacements domicile-travail et, pour les pôles urbains, sur plusieurs motifs de déplacements.

#### Les aires d'influence des pôles d'emploi

#### Méthodologie

La méthodologie utilisée pour délimiter les aires d'influence des pôles d'emploi consiste à faire des regroupements de communes sur base de matrices origine-destination relatives aux déplacements domicile-travail suivant la méthode MIRABEL de l'INSEE. Celle-ci procède à une classification ascendante hiérarchique sur base des seuls déplacements intercommunaux. La relation présidant à cette classification est le lien de dépendance en matière d'emploi. A chaque itération du processus, une agrégation de communes est opérée tenant compte du flux le plus important en matière relative parmi l'ensemble de tous les liens de dépendance et le regroupement qui en résulte est analysé par la suite comme une entité propre au sein de la matrice. Suite à un premier regroupement, une seconde itération peut alors commencer : les liens de dépendance sont recalculés et le flux désormais le plus important sur le plan relatif est à nouveau identifié afin de pouvoir procéder

à une nouvelle agrégation. Enfin, dès qu'un regroupement de deux communes est opéré, cet ensemble ne peut plus par la suite être intégré à un autre agrégat. Le processus s'arrête lorsqu'il n'y a plus de commune isolée.

Notons que la présente méthodologie provoque d'évidents effets de rebonds puisque si la commune A et la commune B sont regroupées, la commune C proche de A et B aura sans doute un fort lien de dépendance vis-àvis de ce groupe A + B même si, pris individuellement, les liens directs entre C et A et entre C et B sont modérés. De ce fait, des polarités avant un ravonnement modéré sur les communes directement riveraines risquent d'être intégrées dans des aires beaucoup plus vastes qui sont centrées sur une polarité très importante parfois distante et dont dépendent un grand nombre de communes qui concentrent également d'importants volumes de travailleurs. Il se peut donc qu'au final le lien de dépendance direct entre une commune située à l'extrémité d'une vaste aire d'influence et l'entité communale principale à partir de laquelle le processus d'agrégation s'est opéré soit assez faible.

A l'IWEPS, cette méthode a été appliquée à diverses matrices tant au niveau spatial que temporel<sup>1</sup>. Au niveau temporel, trois époques ont été sélectionnées pour montrer l'effet de l'évolution de la localisation respective des lieux de résidence et de travail : 1991, 2001 et 2008. Au niveau spatial, on peut s'intéresser aux flux partant des 262 communes wallonnes et se dirigeant, d'une part, vers les seules communes wallonnes et, d'autre part, vers l'ensemble des 589 communes belges et vers les pays environnants.

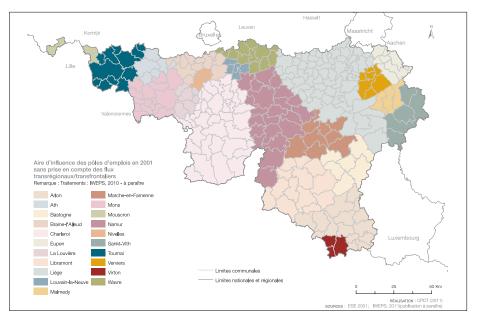
Evolution 2001-2008 de l'aire d'influence des pôles d'emplois sans prise en compte des flux transrégionaux/transfrontaliers

Lorsque l'on s'intéresse à l'évolution de l'aire d'influence des pôles d'emplois tenant compte uniquement des flux intercommunaux internes à la Wallonie, on observe une relative stabilité du découpage. Pour chaque période concernée, on observe que s'individualisent une vingtaine d'aires d'influence (cinq de grande dimension (Liège, Charleroi, Namur, Mons et Tournai); les autres de dimension modeste, principalement concentrées dans les provinces

du Brabant wallon, du Luxembourg et dans l'arrondissement de Verviers).

Evolution des flux de travailleurs transrégionaux / transfrontaliers et impacts sur les aires d'influence

Les déplacements domicile-travail entre la Wallonie et les territoires qui l'avoisinent sont en augmentation en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Plus précisément, les flux sortants sont en très forte progression (surtout vers le Grand-Duché et vers la Flandre ainsi que, en valeur relative, vers les Pays-Bas). Bien que d'ampleur plus réduite, les flux entrants



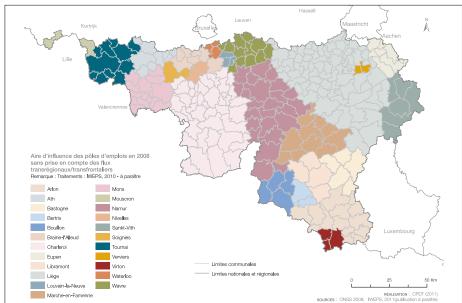


Fig. 1 : Evolution 2001-2008 de l'aire d'influence des pôles d'emplois sans tenir compte des flux transrégionaux/transfrontaliers (Traitements : IWEPS, 2010 – à paraître) — Source : ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE)

<sup>1</sup> Ces travaux feront l'objet d'une publication de l'IWEPS en 2011, mais, nous en présentons ici quelques cartes en version provisoire (figures 1, 3 et 4).

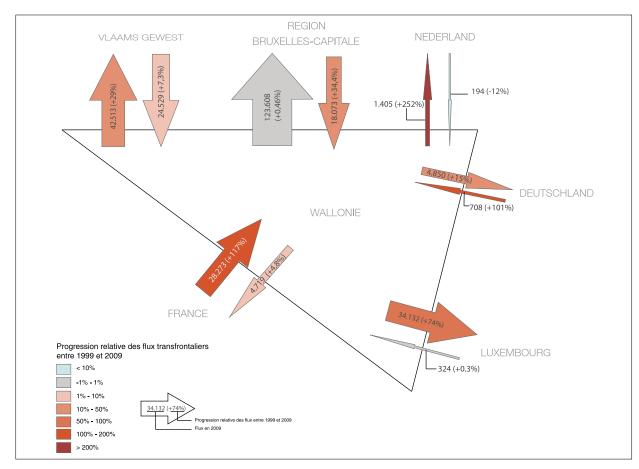


Fig. 2 : Evolution 1999-2009 des flux de travailleurs transfrontaliers et transrégionaux entre la Wallonie et les territoires environnants Sources : INASTI et SPF Economie DGSIE – Enquête sur les forces de travail, 1999 et 2009

connaissent également une croissance soutenue (surtout en provenance du territoire français, de Bruxelles et, en valeur relative, d'Allemagne).

En 2009, les résidents wallons qui travaillent hors du territoire régional sont au nombre de 211.227. Ils représentent ainsi 16,2 % des travailleurs wallons au lieu de résidence. Leur volume a augmenté de 14,5 % en dix ans (+ 26.687 travailleurs). Les résidents des régions extérieures qui travaillent en Wallonie forment un contingent de 72.101 travailleurs, soit 6,0 % de l'emploi wallon au lieu d'activité. Leur volume s'est pour leur part accru de 43,7 % (+ 21.920 travailleurs). Ces quelques chiffres montrent combien le phénomène des navettes transfrontalières est devenu un fait majeur impliquant une grande interdépendance entre les territoires.

En plus de l'amplification de la quantité globale de ces flux, il faut également noter la forte progression relative des déplacements à longue distance en leur sein. Il y a vingt ans, les navettes transfrontalières sortantes concernaient de façon significative en Wallonie presque uniquement des communes frontalières et, plus largement, les communes situées dans un rayon de trente kilomètres autour de Bruxelles (la zone desservie d'ici peu par le RER). Depuis lors, ce sont des communes (fort) éloignées des frontières et en particularité des grandes villes voisines (Bruxelles, Luxembourg, Aix-la-Chapelle...) qui ont accueilli l'essentiel de la croissance des travailleurs transfrontaliers / transrégionaux. Cette distanciation à large échelle entre résidence et lieu de travail pour ces travailleurs est pour une large part liée à la très forte pression foncière à proximité immédiate des grandes métropoles voisines. En effet, cette pression foncière freine l'accès à la propriété pour les jeunes mé-

nages aux abords de ces pôles et contraint ces derniers à s'installer plus loin dans le territoire wallon.

# Evolution de la distribution spatiale des flux sortants vers Bruxelles

Ainsi, pour les flux sortants vers Bruxelles, depuis 1991, les communes wallonnes les plus proches de la capitale (surtout autour d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et de Wavre) ont connu une diminution du nombre de travailleurs qui y résident tout en étant actifs à Bruxelles (impact de la périurbanisation de l'emploi depuis Bruxelles et développement endogène du Brabant wallon lié notamment à Glaxo SmithKline et à l'Université Catholique de Louvain). A l'opposé, un grand nombre de communes éloignées de la capitale (donc extérieures au périmètre du RER) ont connu une forte croissance du nombre de leurs résidents partant travailler à Bruxelles. De plus, autour de Bruxelles, il convient de noter une forte croissance des flux de périphérie à périphérie (notamment entre le Brabant flamand et le Brabant wallon) qui participent à ce phénomène de forte distanciation entre lieu de résidence et lieu de travail.

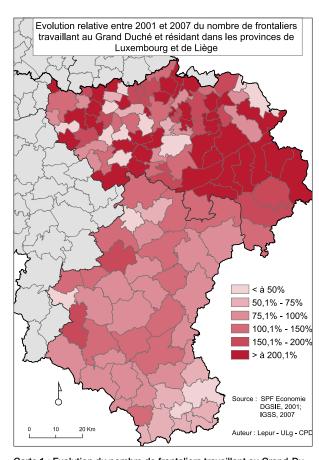
# Evolution de la distribution spatiale des flux sortants vers le Grand-Duché

Pour les flux dirigés vers le Grand-Duché de Luxembourg, un puissant processus de distanciation est aussi à noter. En se basant sur les données de la sécurité sociale luxembourgeoise, il apparait que la croissance des flux entre la Wallonie et le Grand-Duché entre 2001 et 2007 a été en valeur relative beaucoup plus faible dans les communes wallonnes les plus proches de Luxembourg-Ville que dans la plupart des communes des provinces de Luxembourg et de Liège. Dans ce cas, en valeur relative, c'est surtout depuis la Province de Liège que la navette vers le Grand-Duché a pris une ampleur considérable. Pour une large part,

ces travailleurs issus de la Province de Liège et actifs au Grand-Duché sont employés dans des entreprises situées dans le nord du Grand-Duché. D'ailleurs une partie de ces entreprises sont d'origine liégeoise et ces flux croissants révèlent moins une croissance nette de l'emploi dans cette partie de la Wallonie qu'un simple mouvement de transfert d'entreprises par-delà la frontière. Néanmoins, malgré la très forte croissance des flux dirigés vers le Grand-Duché et issus de la province de Liège entre 2001 et 2007, la part de ces derniers dans les flux issus des deux provinces de l'est de la Wallonie ne compte que pour 18,7 % en 2007 (contre 12,4 % en 2001). De son côté, l'arrondissement d'Arlon qui envoyait encore en 2001, 45,9 % des flux dirigés depuis Liège et le Luxembourg belge vers le Grand-Duché en compte toujours 38.4 %. La seule ville d'Arlon envoie d'ailleurs en 2007 presque autant de travailleurs vers le voisin grand-ducal que toute la province de Liège (5.364 contre 5.815). Six ans plus tôt, le flux sortant de la seule ville d'Arlon était toutefois de 74 % supérieur à celui issu de toute la province de Liège.

# Impact de ces flux transfrontaliers / transrégionaux sur les aires d'influence des pôles d'emploi

Au niveau du découpage du territoire wallon en aires d'influence, tenant compte des flux transrégionaux (cf. Figure 3) et transfrontaliers sortants vers le Grand-Duché (cf. Figure 4), on constate que le territoire wallon est pour une large part absorbé dans les bassins d'emplois de Bruxelles et de Luxembourg. Suite aux effets de la distanciation progressive entre lieu de résidence et lieu de travail, ce ne sont plus seulement le Brabant wallon et le Sud-Luxembourg qui sont intégrés à ces deux grands bassins d'emplois mais un territoire beaucoup plus vaste. Suite au fort développement de l'emploi dans le Brabant wallon et à ses abords hennuyers et namurois et à cette distanciation croissante entre lieu de résidence et lieu de travail. l'effet



Carte 1 : Evolution du nombre de frontaliers travaillant au Grand-Duché (2001-2007). Provinces du Luxembourg et de Liège.

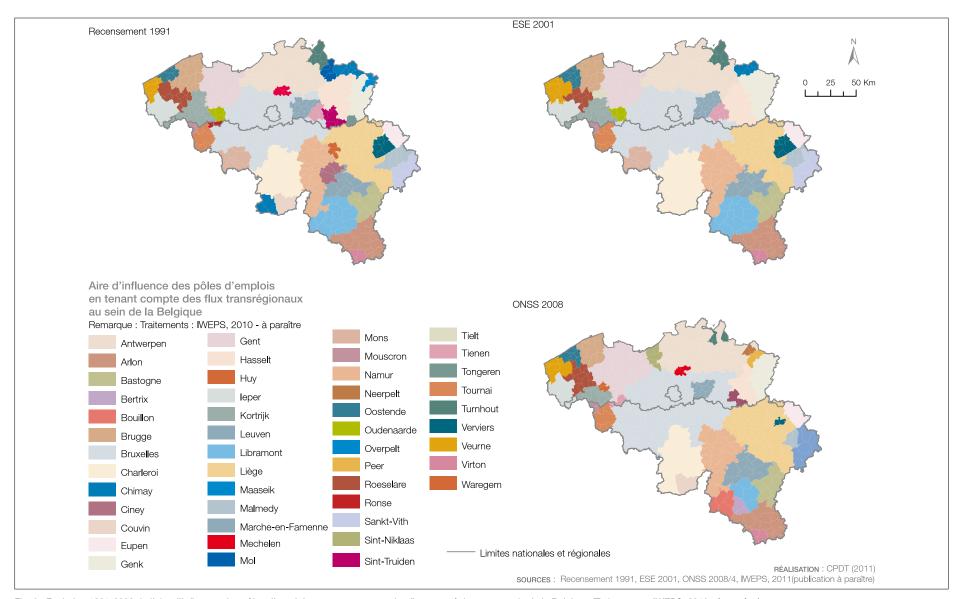


Fig. 3 : Evolution 1991-2008 de l'aire d'influence des pôles d'emplois en tenant compte des flux transrégionaux au sein de la Belgique (Traitements : IWEPS, 2010 - à paraître)

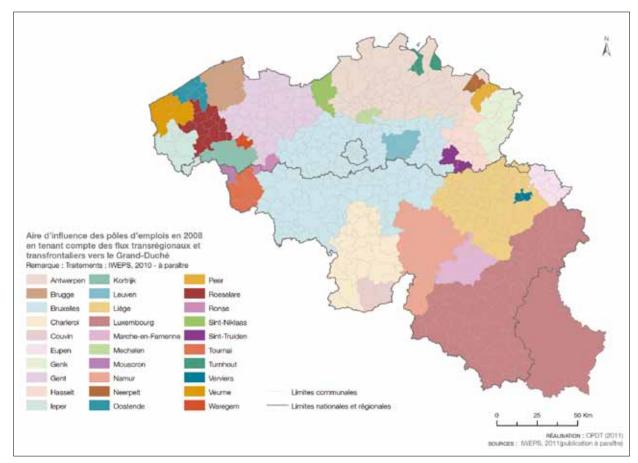


Fig. 4 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 en tenant compte des flux transrégionaux et transfrontaliers vers le Grand-Duché (Traitement : IWEPS, 2010 - à paraître)

de rebond évoqué ci-dessus va jusqu'à intégrer au bassin d'emploi élargi de Bruxelles, l'ensemble des régions d'Ath, du Centre et de Mons-Borinage. De même, les aires d'influence des pôles d'emplois de Charleroi, Namur et Liège ont de plus en plus tendance à perdre des communes à leurs abords nord ou ouest au profit de celui centré sur Bruxelles.

Tenant compte des données de la sécurité sociale grandducale, le bassin centré sur Luxembourg-ville s'étend désormais à toute la Province de Luxembourg (sauf la région de Marche) et au sud de l'arrondissement de Verviers.

#### Les aires d'influence des pôles urbains

#### Méthodologie

La méthodologie utilisée pour délimiter les zones d'influence des pôles urbains suit également la méthode MI-RABEL de l'INSEE afin de regrouper les communes sur base des matrices origine / destination liées aux trois motifs de déplacements suivants :

- le travail (Enquête socio-économique 2001);
- l'enseignement secondaire et supérieur (ESE 2001);
- les achats de vêtements (enquête MOVE réalisée par le SEGEFA ULg, 2011).

Ces trois motifs de déplacements sont les seuls pour lesquels les données sous forme de matrices O/D intégrant les flux transrégionaux/frontaliers sont disponibles. Une addition des trois matrices O/D a été réalisée antérieurement à l'application de la méthode MIRABEL sur base d'une pondération définie par l'importance de chaque motif de déplacement dans la mobilité quotidienne des ménages wallons (Enquête MOBEL, GRT – FNDP, 2001).

### Aires d'influence des pôles urbains

Chaque type de déplacements a une incidence sur le découpage du territoire en aires d'influence des pôles urbains. Comme les relations domicile-travail concernent largement de longs déplacements notamment transrégionaux et transfrontaliers, elles tendent à générer un nombre limité de bassins d'emplois dont certains centrés sur des villes situées hors du territoire wallon. Avec l'enseignement secondaire, on obtient plutôt un très grand nombre de bassins scolaires. Dans ce cas, les déplacements transrégionaux et transfrontaliers sont très faibles. Pour l'enseignement supérieur, le nombre de bassins se

réduit à nouveau mais les frontières régionales restent assez hermétiques sauf vis-à-vis de Bruxelles et, au niveau de la partie nord de la Communauté germanophone, visà-vis d'Aix-la-Chapelle. Pour les achats de vêtements, si on observe à nouveau un grand nombre de bassins, une part d'entre eux a un caractère clairement transfrontalier. Une fois tous ces motifs combinés, on obtient un résultat intermédiaire.

#### Résultats tenant compte des flux transrégionaux/transfrontaliers

Tenant compte des pôles extérieurs au territoire wallon, ce dernier apparait pouvoir être découpé en 31 aires d'influence dont quatre transfrontaliers/transrégionaux. Sur ces 31 aires d'influence, neuf couvrent un territoire relativement étendu (Liège, Charleroi, Namur, Mons, Tournai, Bruxelles, Marche-en-Famenne, Libramont et Bastogne). A l'opposé, une dizaine de ces aires d'influence ont une taille très limitée (cf. Comines, seule commune wallonne principalement dépendante de Lille ou les aires de Chimay, Couvin, Nivelles, Jodoigne, Hannut, Dinant, Ciney et Virton). Remarquons que les aires d'influence de Bruxelles, Luxembourg et d'Aix-la-Chapelle présentent un caractère discontinu dans l'espace (cf. Carte 2).

Soulignons aussi qu'une trentaine de communes apparaissent à cheval sur deux aires d'influence. Il faut donc en déduire que, tenant compte de la géographie des flux, les aires d'influence des pôles urbains peuvent être considérés comme des territoires aux contours flous.

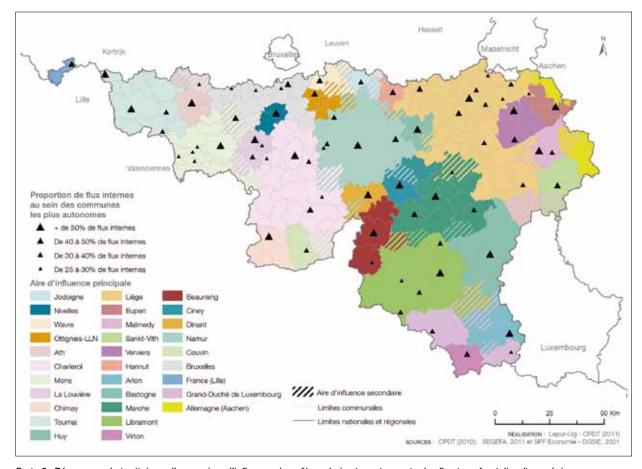
Au sein des aires d'influences les plus étendues, le lien de dépendance direct entre une commune excentrée et le principal pôle urbain autour duquel cette aire s'organise est parfois faible (cf. entre Doische et Charleroi, entre Vielsalm et Liège...). L'attachement de ces communes éloi-

gnées à une telle aire d'influence est dû à l'effet rebond inhérent à la méthode Mirabel. Cela s'explique par le fait que les communes situées entre le pôle principal et cette commune éloignée sont à la fois très dépendantes de ce pôle majeur et rayonnantes vis-à-vis de cette entité retirée.

Néanmoins, au sein de ces grandes aires d'influence, on remarque systématiquement qu'outre le pôle principal rayonnant sur l'ensemble de cet espace, il existe d'autres polarités qui ont tendance à connaître un haut degré d'autonomie. Ces communes les plus autonomes sont celles qui génèrent une forte proportion de flux internes, c'est-àdire celles dont les habitants réalisent une grande partie de leurs activités (travail, école, achats...) au sein même de leur propre territoire communal. Souvent, ces polarités secondaires rayonnent autour d'elles à l'image, au sein de l'aire d'influence de Liège, des localités de Waremme pour une partie de la Hesbaye liégeoise, d'Aywaille pour la région Ourthe-Amblève, de Visé pour la Basse Meuse...

#### Résultats sans tenir compte des flux transrégionaux/transfrontaliers

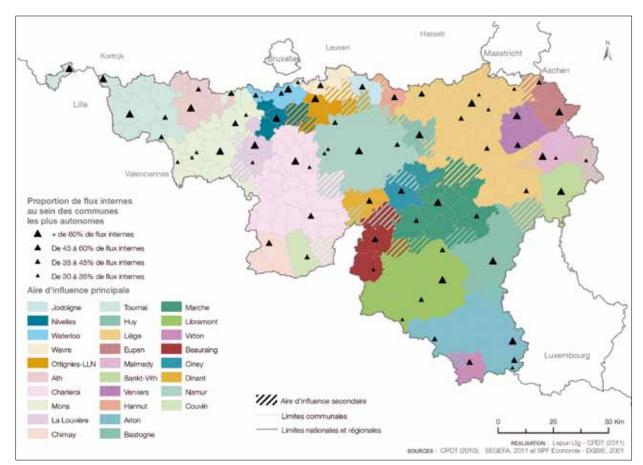
Sans tenir compte des flux transfrontaliers/transrégionaux, le territoire wallon apparait cette fois pouvoir être découpé en 28 aires d'influence (cf. Carte 3). Si les quatre aires d'influence centrées sur des pôles extérieurs au territoire régional disparaissent, une seule autre aire d'influence émerge : celle ayant pour pôle le plus rayonnant : Waterloo. Le reste des communes faisant partie, à la carte 2, des quatre aires d'influences transfrontalières/transrégionales vient étendre plusieurs aires d'influence situées aux abords des frontières régionales (Arlon, Eupen, Malmedy, Wavre, Nivelles, Mons, Ath et Tournai). A nouveau, dans certaines de ces aires élargies, le lien direct entre le pôle principal et une commune très éloignée est parfois ténu (comme entre Enghien et Mons ou entre Florenville et Arlon).



La non-prise en compte des flux transfrontaliers/transrégionaux a également un impact sur la liste des communes les plus autonomes<sup>2</sup>.

Carte 2 : Découpage du territoire wallon en aires d'influence des pôles urbains tenant compte des flux transfrontaliers/transrégionaux

<sup>2</sup> Au niveau des communes pouvant être considérées comme les plus autonomes, en comparant les cartes 2 et 3, le fait de ne pas considérer les flux se dirigeant à l'extérieur du territoire wallon fait apparaitre quelques pôles voisins des frontières comme assez autonomes (Braine-le-Comte, La Hulpe, La Calamine, Bullingen et Aubange). Par contre, en passant de la carte 2 à la carte 3, disparaissent de la liste des communes les plus autonomes quelques entités ayant un degré d'autonomie supérieur à 25 % tenant compte des flux transfrontaliers mais inférieurs à 30 %, sans en tenir compte (Dour, Morlanwelz, Anderlues, Florennes, Paliseul, Durbuy, Herve et Welkenraedt).



Carte 3 : Découpage du territoire wallon en aires d'influence des pôles urbains, sans prise en compte des flux transfrontaliers/transrégionaux

#### Hiérarchie urbaine

#### Méthodologie

L'analyse de la hiérarchie urbaine s'appuie sur la méthodologie mise au point par le professeur Van Hecke de la KULeuven (1998) pour établir celle des communes belges. Celle-ci consiste à déterminer pour chaque fonction prise en compte et chaque commune un score d'équipement rapporté à sa population pour déterminer le degré de rayonnement selon l'équation suivante:

Les fonctions qui ont été prises en compte dans ce travail sont les suivantes : le travail, l'enseignement secondaire, supérieur et pour adultes, le commerce d'achats semi-courants, l'offre hospitalière (et les maisons de repos), le tourisme (via les nuitées), les services publics fédéraux et régionaux décentralisés (en ce compris les organismes d'intérêt public pararégionaux) et l'offre de la SNCB. Faute de temps ou de données adéquates, les fonctions suivantes n'ont pu être prises en compte : les attractions touristiques, les équipements sportifs et culturels, les services à la personne à caractère privé ou coopératif (banques, assurances, mutuelle, syndicat, agences d'intérim...).

Une fois ces indices mesurés pour chaque commune et chaque fonction, un indice global synthétique a été produit, tenant compte d'un poids proportionnel à l'importance de chaque groupe de fonctions/services dans le cadre des déplacements quotidiens. Cet indice global synthé-

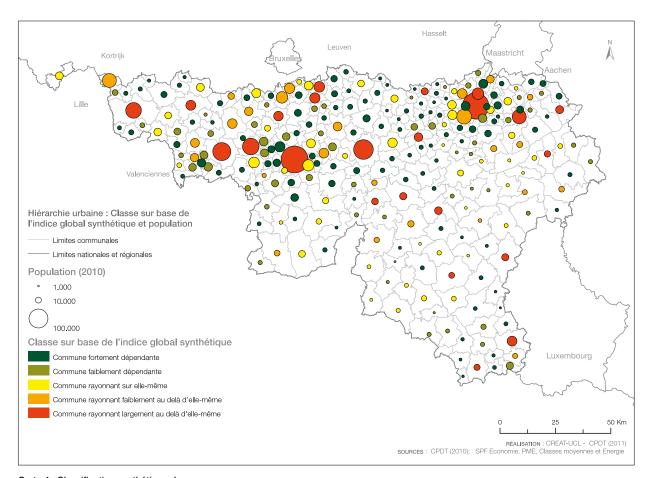
tique permet de distinguer les communes qui rayonnent largement autour d'elles des communes qui dépendent d'autres pour la plupart des fonctions.

#### Classification synthétique des communes

Le résultat final relatif à la hiérarchie urbaine se présente sous la forme d'une classification à double entrée : d'une part, le volume de population, d'autre part, l'indice global synthétique. A travers cette seconde partie de la classification, cinq types de communes sont distinguées :

- 1. celles qui rayonnent largement au-delà d'elles-mêmes ;
- celles qui rayonnent faiblement au-delà d'ellesmêmes :
- 3. celles qui rayonnent sur un volume de population comparable à leur propre poids démographique;
- 4. celles qui sont faiblement polarisées par une (ou plusieurs) autre(s) commune(s);
- 5. celles qui sont fortement polarisées par une (ou plusieurs) autre(s) commune(s).

Il apparait que 16 des 23 communes qui rayonnent largement autour d'elles sont situées le long des deux axes principaux qui structurent le territoire wallon : l'axe est-ouest du sillon de Tournai à Eupen et l'axe nord-sud des N4/E411 de Wavre à Arlon. En outre, la carte permet d'analyser la structuration des agglomérations pluri-communales. Autour des principaux pôles urbains, on distingue les communes « rayonnantes » des communes « dépendantes ». Les premières s'affirment comme pôle d'appui à la ville principale, selon un schéma polycentrique, tandis que les secondes exercent davantage un simple rôle résidentiel.



Carte 4 : Classification synthétique des communes

#### Spécificités communales

Les sept grandes villes wallonnes obtiennent, assez logiquement, de bons scores sur la plupart des fonctions. Néanmoins, Liège, Namur et Mons se présentent comme les villes les plus complètes et diversifiées. En revanche, Charleroi, Verviers et La Louvière sous-performent, notamment du fait d'absence de siège d'université, d'un rôle administratif plus faible et du peu de nuitées touristiques. Tournai est dans une position intermédiaire.

On notera que la superficie communale impacte le résultat: les grandes communes issues d'une fusion généreuse (Tournai, Charleroi, Soignies...) présentent un moindre rayonnement au niveau relatif, tandis que celles issues d'une fusion plus limitée (Liège, Nivelles, Huy...) présentent des ratios plus élevés concernant l'emploi et divers services.

Pour chaque fonction prise en compte, un certain nombre de communes, bien qu'ayant un indice global assez moyen voire bas, ont un ratio très élevé à ce propos. De même, pour certaines fonctions, le ratio correspondant est faible pour certaines communes bénéficiant pourtant d'un indice global élevé. Les fonctions qui semblent être les marqueurs les plus fidèles de la hiérarchie urbaine concernent l'enseignement secondaire et le commerce de vêtements. En matière d'emploi, en plus des polarités jugées rayonnantes sur base de l'indice global synthétique, ressortent des communes qui disposent d'un grand parc d'activité ou d'une (ou plusieurs) grande(s) entreprise(s) : Seneffe, Herstal, Grâce-Hollogne, Engis, Aubel, Paliseul et La Hulpe. Pour diverses autres fonctions, quelques communes dépendantes ressortent comme très spécialisées et des pôles rayonnants comme sous ou non-équipés : l'enseignement supérieur, l'hôpital, l'offre SNCB... Le tourisme est une fonction qui n'a guère tendance à se

concentrer particulièrement dans les principaux pôles urbains. A cet égard, les pôles touristiques situées en Ardenne et à ses abords ressortent clairement au même titre que plusieurs communes rurales environnantes.

Des spécificités à renforcer ou à limiter pour viser l'équité territoriale ?

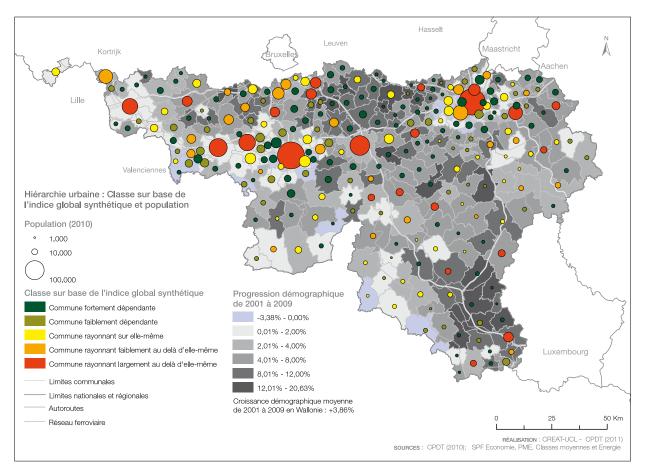
Certaines spécificités sont basées sur des ressources que l'on ne trouve pas ailleurs (parcs industriels pour entreprises SEVESO à Seneffe et Engis, aéroport à Grâce-Hollogne ou vocation touristique de petites villes ardennaises). Viser l'équité territoriale à cet égard n'aurait guère de sens. Au contraire, il existe un enjeu relatif au nécessaire renforcement de ces spécificités. Pour d'autres thèmes, le suréquipement de certaines communes pour un très petit nombre de fonctions pose par contre de réels enjeux en termes d'équité et d'accessibilité. Il génère de longs déplacements vers des lieux qui ne sont fréquentés que pour ce seul motif. Cette tendance contribue donc à aggraver les problèmes liés aux défis de la mobilité et de la cohésion sociale.

Evolution entre 2001 et 2009 de la population et de l'emploi au regard du score global synthétique

Forte croissance de population dans la plupart des communes dépendantes

Entre 2001 et 2009, on constate qu'une majorité des communes aui voient leur population fortement augmenter sont des communes à vocation résidentielle dominante et donc fortement dépendantes d'autres communes. Néanmoins, la quasi-totalité des communes rayonnant très largement autour d'elles-mêmes ont également connu une croissance démographique, parfois modeste dans les grandes agglomérations (surtout dans le Hainaut) mais aussi parfois forte, Ainsi, Libramont, Arlon, Waremme, Ottignies-LLN, Huy, Ath, Bastogne et Nivelles ont toutes connu une croissance supérieure à 7 % durant cette période. Toutefois, ces communes largement rayonnantes en fort développement au niveau de la résidence connaissent souvent une croissance inférieure à une majorité des communes qui les entourent. Même si cette tendance à une moindre croissance démographique des pôles urbains par rapport aux communes voisines présente quelques exceptions (Hannut, Enghien, Beauraing ou Huy), elle signifie que le processus de distanciation entre le lieu de résidence et les multiples lieux d'activités continue à progresser.

En vue de minimiser la dépendance à la voiture et ses conséquences négatives sur les plans environnemental, social et économique, un enjeu est de parvenir à enrayer cette distanciation. Ceci suppose notamment de concentrer plus encore à l'avenir les développements résidentiels dans les pôles rayonnants et ainsi limiter la croissance des communes dépendantes, plus spécifiquement celle qui n'est pas liée à leur propre développement endogène. Cette limitation serait d'autant plus bénéfique si elle concernait davantage les entités qui sont dépourvues d'une offre



Carte 5: Evolution de la population (2001-2009) au regard du score global synthétique

performante en transport collectif pour rejoindre les polarités voisines que celles qui en bénéficient.

# Des évolutions de l'emploi liées aux dynamiques transfrontalières et de périurbanisation

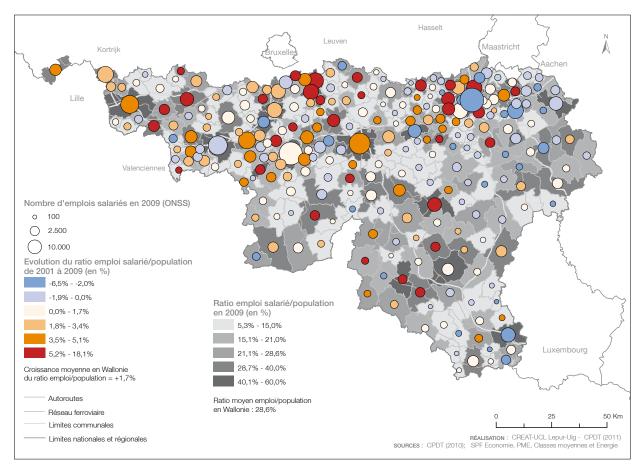
L'évolution du ratio entre l'emploi salarié et la population est une donnée très éclairante sur les dynamiques à l'œuvre concernant la position des communes dans la hiérarchie urbaine. A ce sujet, il est bon d'analyser quelles sont les communes qui, sur la période 2001-2009, ont vu leur ratio progresser plus rapidement ou moins rapidement que la moyenne wallonne (+ 1,7 %, soit le passage de ce rapport de 26,9 à 28,6 %).

Concernant la répartition spatiale, trois sous-régions se détachent nettement. La première est celle polarisée par Bruxelles. Le Brabant wallon et ses abords hennuyers et namurois bénéficient de la dynamique métropolitaine au niveau du développement de l'emploi et doivent de moins en moins être perçus comme de simples espaces résidentiels (d'autant plus que les zones d'habitat y sont saturées de plus en plus). La seconde concerne la Wallonie picarde. Dans cette région à croissance démographique modérée (sauf du côté d'Ath et d'Enghien), la forte croissance de l'emploi n'est guère liée à une importante résorption du chômage mais bien à un phénomène transfrontalier. La décennie en question est en effet marquée par une forte croissance de l'emploi occupé en Wallonie par des travailleurs résidant en France et, de manière secondaire, en Flandre.

Enfin, la troisième zone est celle polarisée par le Grand-Duché du Luxembourg. Ici la situation est inverse. Dans le sud de la province du Luxembourg, on constate en fait une forte croissance de population et une stagnation voire une régression de l'emploi. Ceci est notamment le fait de la

croissance des achats transfrontaliers réalisés par les travailleurs frontaliers au détriment du commerce existant en Belgique. De plus, il est bien difficile pour l'intercommunale IDELUX de rivaliser avec ses voisins grand-ducaux dans l'accueil de nouvelles activités à proximité de cette frontière. Au nord du Grand-Duché, outre l'effet de la hausse des achats transfrontaliers, se produit un réel mouvement de transfert d'entreprises depuis la Province de Liège vers la partie nord du Grand-Duché, là où du foncier disponible existe en quantité à un prix raisonnable.

A une autre échelle, au niveau des principaux pôles urbains, il se confirme que la dynamique d'étalement urbain touche de plus en plus les emplois. Via de réels transferts ou par la disjonction entre les lieux concernés par la fermeture/restructuration et par la création/expansion d'entreprises, ceux-ci quittent les communes densément urbanisées pour les parcs d'activités des communes périphériques. Là où la fusion des communes a été très large, cette redistribution s'opère également mais au sein même des limites communales.



Carte 6 : Evolution de l'emploi salarié (2001-2009) au regard de la population

#### Autres échelles de la hiérarchie urbaine et position relative des villes wallonnes par rapport aux villes frontalières

L'analyse de la distribution spatiale des fonctions à rayonnement supracommunal n'est qu'une des façons d'aborder la thématique de la hiérarchie urbaine. Celle-ci peut également être étudiée via l'analyse de la distribution de fonctions ayant une autre portée territoriale. A ce sujet, relevons particulièrement deux échelles pertinentes : l'échelle infra-communale (anciennes communes) traitant principalement des équipements de base (école primaire, libre-service alimentaire, boulangerie, librairie, pharmacie, café...) et celle des grandes agglomérations traitant de l'importance des fonctions et équipements métropolitains.

#### Lien entre équipements de proximité, habitat et dépendance à la voiture

Mener une réflexion sur la distribution des équipements de base permet particulièrement de s'inscrire dans les logiques évoquées ci-dessus quant à la lutte contre la dépendance à la voiture et quant à l'équité territoriale. Comme souligné dans plusieurs thématiques, on assiste de façon sans cesse accrue depuis le début des années 1970 à une progressive distanciation entre l'habitat et les services fréquentés régulièrement. En cela, l'urbanisation caractérisant le territoire wallon s'écarte de plus en plus de ce qui se pratique en des territoires nordiques ou rhénans où on met en pratique les principes d'un urbanisme des courtes distances. Un enjeu à ce sujet réside dans la détermination du seuil minimal de population pérennisant un maillage fin de villages et quartiers disposant des services et commerces de base. En vue de maximiser l'usage des

modes doux (marche à pied et vélo), il s'avère qu'une articulation étroite entre développements résidentiels et ceux des équipements de proximité est susceptible d'avoir un impact puissant sur le long terme. Augmenter la part de la population ayant à disposition à moins de quelques centaines de mètres de son domicile ce type de fonctions suppose de minimiser la dispersion de l'habitat neuf en dehors de périmètres où ce type de services existe ou est susceptible d'être créé et viable à long terme. A l'opposé, cela suppose d'assurer, au sein de ces périmètres, une densité et une mixité des fonctions élevées.

# Position des grandes villes wallonnes au niveau europén vis-à vis des fonctions métropolitaines

Nous relevons ensuite la question de l'équipement des grandes agglomérations wallonnes par rapport aux diverses fonctions métropolitaines. Une étude comparative<sup>3</sup> montre que sur les 180 agglomérations européennes de plus de 200.000 habitants, les trois villes wallonnes de Mons, Charleroi et Liège sont, quant à leurs fonctions internationales, dans le bas du classement (Mons 180ème; Charleroi 149ème et Liège 121ème). Toutefois, cette situation plutôt négative est partagée par d'autres villes avant dû faire face à la même difficile reconversion de l'industrie lourde (Lens, Valenciennes, Béthune, Heerlen, Sarrebruck...). En plus de cet héritage industriel, le faible équipement de ces villes est lié à la proximité de grandes villes qui aspirent les fonctions métropolitaines (Bruxelles, Luxembourg, Lille). Néanmoins, on soulignera que les agalomérations de Liège et Charleroi sous-performent dans leur classe de population, loin derrière les villes comparables de Gand, Aix-la-Chapelle, Eindhoven ou Nancy.

<sup>3</sup> ROZENBLAT C., CICILLE P., 2003, Les villes européennes, analyse comparative, UMR espace CNRS 6012, Université Montpellier III

# Synthèse des enjeux liés a la structure fonctionnelle du territoire

La principale utilité d'une analyse de la hiérarchie urbaine et des aires d'influences est d'alimenter les réflexions relatives à la structure spatiale du SDER. Dans ce cadre, l'analyse de la structure fonctionnelle du territoire wallon fait ressortir 4 enjeux liés à cette approche :

- L'enjeu de la minimisation de la demande de mobilité : la hiérarchie urbaine peut être un outil précieux en vue de réduire, pour un maximum de trajets, la distance parcourue via une répartition spatiale et une maitrise de l'ampleur des équipements, des emplois et des services au vu de la population desservie et de son évolution. Le principe du respect de la hiérarchie urbaine doit dès lors être interprété comme une logique d'organisation des fonctions sur le territoire visant à minimiser les déplacements de longues distances pour un motif de déplacement unique. Il s'agit ainsi d'inscrire ceux-ci dans des chaines de déplacements impliquant le minimum de détour à un maximum de personnes. Il s'agit aussi d'encourager, pour les déplacements à longue distance inévitables, le recours aux transports en commun structurants par la concentration des fonctions à large rayonnement dans les pôles bénéficiant d'une bonne desserte par ces modes;
- L'enjeu de l'équité territoriale dans la répartition des services et fonctions : il s'agit de s'inscrire dans une logique polycentrique et de maximiser la part de la population disposant, à proximité de son lieu de résidence, d'une offre en service de base :
- L'enjeu de gouvernance supra-communale : conformément aux intentions de la DPR concernant le trai-

tement de diverses politiques à l'échelle des bassins de vie, les aires d'influence pourraient être prises en compte pour la mise en place d'une coopération structurelle impliquant une stratégie commune en matière de développement territorial et un certain nombre de projets d'intérêt supra-local menés de façon collective;

 L'enjeu du positionnement adéquat des grandes villes wallonnes vis-à-vis de l'accueil des fonctions métropolitaines et du rôle des villes wallonnes dans la métropolisation de l'économie régionale.

## Bibliographie

Brunet R. (1989), Les Villes « européennes », DATAR-RECLUS, La Documentation Française, Paris, 179 p.

CICILLE P., ROZENBLAT C. (2003), Les villes européennes. Analyse comparative, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), La Documentation française, Paris, 94 p.

De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C. Et Schleiper P. (2001), Bassins d'emploi et régions fonctionnelles – Méthodologie et définition des bassins d'emploi wallons, Ministère de la Région wallonne, Service d'étude et de la Statistique, Discussion papers n°0101.26 p.

FOREM (2009), Territoires, bassins et Zones d'emploi : Leviers de l'action locale, in : Marché de l'emploi, Supplément bimestriel, n°11 – D/2008/5982/1, pp. 5-8

GOOSSENS M., SPORCK, J. (1985), Le réseau urbain : Les zones d'influence des villes et la hiérarchie urbaine, La cité belge d'aujourd'hui ? Quel devenir ?, Bulletin du Crédit communal de Belgique, n°154, p. 191-204

VANDERMOTTEN C. ET AL. (2002), Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie. Atlas CPDT

Van Hecke E. (1998), Actualisation de la hiérarchie urbaine en Belgique, in : Bulletin du Crédit Communal, n° 205, 1998/3, pp. 45-76.